

Informations destinées aux clients



Avec les indications suivantes, VZ VersicherungsZentrum SA (ci-après « VZ ») informe ses clients selon les exigences de l'art. 45 LSA. VZ est un intermédiaire d'assurances indépendant inscrit au registre des intermédiaires d'assurances de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, sous le **numéro de registre F00112819** (www.vermittleraufsicht.ch).

1. Indications concernant l'identité

VZ VersicherungsZentrum SA
Gotthardstrasse 6
8002 Zurich

Registre du commerce du canton de Zurich – Registre principal
Numéro de la société : CH-020.3.020.219-5
Forme juridique : société anonyme

Téléphone : +41 44 207 20 20
E-mail : versicherung@vzch.com
Internet : www.vzversicherungszenrum.ch

2. Nous conseillons en tant que courtier en assurances libre et indépendant

VZ est un courtier en assurances indépendant. Les couvertures d'assurance que nous proposons sont toujours négociées avec plusieurs sociétés d'assurances, à moins qu'une seule société ne propose la/les couverture(s) d'assurance correspondante(s) ou soit disposée à souscrire un tel risque. Le client est toujours informé de quelles sociétés d'assurance les offres proviennent.

3. Formation initiale et continue des collaborateurs de VZ

VZ assure la formation initiale et continue de ses collaborateurs intervenant dans le domaine de l'intermédiation en assurance conformément aux exigences légales.

Dès le 01.01.2026, le portail d'information de l'association pour la formation professionnelle en assurance (AFA) fournira des renseignements sur la formation initiale et continue des intermédiaires d'assurance intervenant chez VZ. D'ici là, il est possible d'obtenir ces informations directement auprès de VZ (versicherung@vzch.com).

4. Traitement des données des clients

En cas de traitement des données des clients dans le cadre du conseil ou de la gestion de mandats, VZ s'engage à respecter la loi suisse sur la protection des données (LPD). Les informations sur la manière dont VZ traite les données des clients figurent dans sa déclaration de confidentialité à l'adresse www.vzch.ch/fr/documents-et-informations et peuvent être obtenues auprès de VZ.

5. Gestion des conflits d'intérêts

VZ veille, au moyen de mesures organisationnelles et dans la mesure du possible, à éviter les conflits d'intérêts pouvant survenir dans le cadre de l'intermédiation en prestations d'assurance ou à exclure les préjudices qui en résulteraient pour les clients. S'il n'est pas possible d'exclure un préjudice, VZ en informe les clients.

Les clients peuvent en tout temps demander de plus amples informations à ce sujet à leur conseiller à la clientèle.

6. Responsabilité de VZ en cas d'erreurs de conseil

En cas de négligence, d'erreur ou de renseignements erronés en rapport avec l'activité d'intermédiaire, VZ peut, conformément au contrat et selon la législation suisse, être tenue pour responsable.



7. Dédommagements des assureurs à VZ

Dans le cadre de la fourniture de certaines prestations, VZ peut obtenir des dédommagements pour la gestion ou d'autres prestations monétaires ou non-monétaires (ci-après « dédommagements »). La définition de l'étendue des prestations et des dédommagements entre VZ et les assureurs est fondée sur des contrats indépendants. Les dédommagements que reçoit VZ ne sont pas répercutés aux clients ; VZ est l'ayant droit des dédommagements. Cela est pris en compte lors de la fixation des honoraires.

Les fourchettes dans lesquelles de tels dédommagements peuvent entrer en ligne de compte figurent dans le tableau ci-dessous. Des éventuelles exceptions à ces fourchettes ou modifications de la structure des dédommagements seront communiquées au moyen d'informations spécifiques au produit ou par un autre moyen approprié.

Dans le cas où VZ percevrait des dédommagements par les assureurs qui, à défaut d'accord correspondant, pourraient être assujettis à une obligation légale de restitution vis-à-vis du client, le client renonce à ladite restitution.

Thème	Type d'assurance	Fourchette des dédommagements (en pourcentage des primes annuelles payées)
Assurance-maladie	Assurance de base et complémentaire	0 à 10%
Ménage et habitation	Tous	0 à 24%
Automobile, transports, bateaux, aviation	Tous	0 à 24%
Assurances d'entreprise	Assurance de choses, assurance technique, assurance transport, assurance responsabilité civile et special lines	0 à 20%
Prévoyance	Assurance-accidents obligatoire LAA	0 à 6%
	Complément LAA ou assurance-accidents facultative	0 à 17,5%
	Indemnité journalière en cas de maladie	0 à 10%
	Prévoyance professionnelle	0 à 10%
	Assurance-vie	0 à 6% (seulement la gestion)

8. Relations contractuelles

En tant que courtier en assurances indépendant, VZ peut proposer et gérer des assurances de toutes les compagnies d'assurance approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Dans le domaine de la clientèle privée, VZ entretient des accords collectifs avec les sociétés d'assurance suivantes, pour les types d'assurance indiqués :

	Inventaire du ménage	Responsabilité civile privée	Bâtiment	Véhicule à moteur	Protection juridique	Voyage	Construction
VZ Pool d'Assurance SA	✓	✓	✓	✓			
Zurich Suisse	✓	✓	✓	✓			
Allianz Suisse	✓	✓	✓	✓	✓		
Europäische Reiseversicherungs AG						✓	
Baloise Assurances SA							✓
Dextra Protection juridique SA					✓		



VZ entretient des relations contractuelles avec les compagnies d'assurance suivantes :

AIG Europe S.A.	Helsana Unfall AG
Allianz Care	Helsana Versicherungen AG
Allianz Risk Transfer AG	Helsana Zusatzversicherungen AG
Allianz Suisse Lebensversicherungs-Gesellschaft AG	Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG
Allianz Suisse Versicherungs-Gesellschaft AG	Helvetia Schweizerische Lebensversicherungsgesellschaft AG
Allianz Worldwide Care Ltd.	Innova Versicherungen AG
ASPEN INSURANCE UK LIMITED	International SOS (overseas) SA
ASSISTA tes AG	Intras Assurances S.A.
Atradius Crédito y Caución S.A.	Kantonale Sachversicherung Glarus (glarnerSach)
Atupri Gesundheitsversicherung	Kolping Krankenkasse AG
Assura	KPT Versicherungen AG
AXA Corporate Solutions Assurance	Liberty Mutual Insurance Europe SE
AXA XL Insurance	Lloyd's Schweiz
AXA Leben AG	Mannheimer Versicherung AG (Schweiz)
AXA-ARAG Rechtsschutz AG	ÖKK-Versicherungen AG
AXA Versicherungen AG	Orion Rechtsschutz-Versicherung AG
Basler Lebens-Versicherungs-Gesellschaft	Pax, Schweizerische Lebensversicherungs-Gesellschaft
Basler Versicherungs-Gesellschaft	Progrès Versicherungen AG
CAP Rechtsschutz Versicherungsgesellschaft AG	Protekta, Rechtsschutz-Versicherung AG
Chubb Versicherungen (Schweiz) AG	Retraites Populaires
CIGNA Europe Insurance Company	Sanitas Krankenversicherung
Coface Re SA	Schweizerische Ärzte-Krankenkasse
Concordia Schweizerische Kranken- und Unfallversicherung	Schweizerische Mobiliar Lebensversicherungs-Gesellschaft AG
Convia Lebensversicherungs-Gesellschaft	Schweizerische Mobiliar Versicherungsgesellschaft AG
CSS Versicherung AG	Schweizerischer Kaderverband SKV
DAS Rechtsschutz-Versicherungs-AG	Skandia Leben AG
Dextra Rechtsschutz AG	Solida Versicherungen AG
EGK-Gesundheitskasse	SUVA
Elips Life AG	Swica Krankenversicherung AG
Emilia AG	Swica Versicherungen
Emmental Versicherung AG	Swiss Life AG
EPONA	Sympany Versicherungen AG
Euler Hermes SA	TCS Versicherungs-AG
Europäische Reiseversicherungs AG	TSM Versicherungs-Gesellschaft
Generali Allgemeine Versicherungen	UNIQA Versicherung AG
Generali Personenversicherungen	Vaudoise-Leben, Versicherungs-Gesellschaft
Glarner Sachversicherung	Vaudoise Versicherungs-Gesellschaft
Global Aerospace Underwriting Managers Limited	Visana Versicherungen AG
Groupe Mutuel Versicherungen GMA AG	VZ VersicherungsPool AG
GVB/AIB Bern	Zenith Leben
HDI Global SE	Zürich Lebensversicherungs-Gesellschaft
Helsana Rechtsschutz AG	Zürich Schweiz

